

# QUELLE POLITIQUE POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ?

Douze ans après leur création, les 71 pôles de compétitivité sont devenus des acteurs incontournables du développement des territoires. Ils réunissent aujourd'hui plus de 8 500 entreprises, 1 150 établissements de recherche et de formation et ont suscité plus de 1 600 projets de recherche.

Conçus comme des points d'ancrage de la recherche et de l'innovation en vue de la création de richesses économiques et d'emplois, les pôles ont globalement fait la preuve de leur utilité en tant qu'écosystèmes territoriaux et outils de coopération. Ils sont parvenus à mettre en réseau les acteurs de l'innovation, à développer des relations partenariales entre le monde de l'entreprise et la recherche publique, et à créer un effet de levier sur les dépenses de recherche et développement privées, favorable à leur autofinancement.

Des interrogations, des souhaits d'amélioration ou de développement de certaines de leurs missions ont cependant été formulés tant par les acteurs des pôles que par des tiers (experts, autorités publiques, organismes de contrôle...). Ils ne peuvent rester sans réponses. Les pôles de compétitivité suscitent toujours beaucoup d'intérêt et d'attentes, notamment de la part des TPE/PME, ainsi qu'en matière de développement de l'emploi.

Les pôles, sont bien placés pour traiter l'innovation en véritable enjeu global, facteur clef de réussite des transitions écologique, énergétique, économique et sociale. Les propositions qui suivent ambitionnent de les aider à atteindre leurs objectifs.



**Frédéric Grivot**

est vice-président de la section industrie de la CPME, dirigeant d'entreprise.

Il siège au CESE à la section des activités économiques et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe des entreprises.

## Contact :

acteco@lecese.fr  
01-44-43-62-37

### ➤ Proposition n°1 : Mieux caractériser les pôles et leurs échelles d'action

- Opérer une distinction entre deux catégories de pôles, nationaux d'une part, régionaux d'autre part. Confier cette responsabilité à l'État, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique industrielle nationale. Octroyer aux pôles dont le rôle national est reconnu un soutien appuyé de l'État.
- Développer les liens avec les régions des autres pôles, sans rupture avec l'État.

### ➤ Proposition n°2 : Faciliter les coopérations interpôles

- Continuer à mieux organiser les coopérations entre pôles, les aider à dépasser le stade de la concertation et à déboucher sur le montage de projets, en particulier inter-régionaux.
- Encourager les réseaux de pôles à intervenir dans la définition des modalités des transferts ou partages de savoirs, pour inciter plus de TPE/PME à intégrer un pôle ou projet.

### ➤ Proposition n°3 : Développer une méthodologie partagée d'évaluation

- Intégrer des facteurs qualitatifs, considérés comme les facteurs clefs du succès, dans tous les types d'évaluations. Réaliser des bilans globaux de l'action des pôles plus espacés et plus exhaustifs. Compléter ou approfondir les informations sur les résultats lorsqu'elles sont insuffisantes.
- Améliorer la méthodologie d'autoévaluation des pôles et harmoniser les critères à l'échelon national. Rendre possible l'agrégation nationale de ces données pour dresser le bilan global des pôles.

- **Proposition n°4 : Tirer les leçons de l'évaluation en engageant des actions correctrices graduées**
  - Retirer le label « pôle de compétitivité » aux pôles dont les résultats sont jugés gravement insuffisants lors de leur évaluation, qui ne respectent leur cahier des charges et qui n'ont pas pris les mesures recommandées pour remédier à cette situation.
- **Proposition n°5 : Assurer une convergence d'intérêts entre partenaires tout au long de la vie des projets, notamment sur les questions de propriété intellectuelle**
  - Renforcer la place des TPE/PME (partage de la présidence, rôle clef dans la gouvernance confié à des représentant.e.s des TPE/PME...) en s'inspirant des bonnes pratiques de certains pôles.
  - Améliorer les pratiques en matière de propriété intellectuelle en s'appuyant sur l'expertise de certains pôles qui pourraient constituer une référence en la matière.
- **Proposition n°6 : Instaurer un lieu d'échange et de partage d'informations sur les enjeux**
  - Intégrer dans la réflexion interne des pôles d'autres porteur.euse.s d'enjeux, non représenté.e.s dans la gouvernance du pôle. Organiser par exemple cette concertation sous forme de commissions ou de groupes de travail ouverts à tous les porteur.euse.s d'enjeux.
- **Proposition n°7 : Lutter contre le saupoudrage et assurer une sélectivité rigoureuse lors du financement des projets**
  - Renforcer la sélectivité des projets et la concentration des ressources sur les actions les plus efficaces, en s'appuyant sur les financeurs publics.
  - Faciliter l'accès des projets portés par les pôles à d'autres types de financements pour ceux qui répondent aux critères d'insertion dans les filières ou solutions industrielles prioritaires.
- **Proposition n°8 : Concentrer les financements sur l'innovation et le développement des produits et services**
  - Rappeler que la gestion des projets de l'amont à l'aval doit rester le cœur de métier des pôles et que les actions de commercialisation ne doivent pas être assurées directement par eux mais simplement facilitées au profit de leurs membres.
- **Proposition n°9 : Anticiper collectivement les risques d'innovation**
  - Sensibiliser les organes de gouvernance des pôles sur la nécessité d'anticiper les questions d'acceptabilité sociale que peuvent soulever un projet.
- **Proposition n°10 : Accompagner la numérisation des entreprises adhérentes ou qui souhaitent s'associer à un pôle**
  - Engager l'Etat, les régions, les organismes consulaires à dialoguer sur une aide financière destinée à faciliter le recours au numérique des TPE/PME qui intègrent l'écosystème d'un pôle.
  - Proposer et faire réaliser un diagnostic préalable de leur numérisation aux entreprises qui souhaitent intégrer un pôle de compétitivité.
- **Proposition n°11 : Veiller à la cohérence globale des objectifs, des stratégies de filière aux pôles de compétitivité**
  - Poursuivre l'intégration des pôles dans la NFI et les CSF et faire participer leur écosystème à la mise en œuvre des « 9 solutions industrielles françaises » de l'Industrie du futur.
- **Proposition n°12 : Anticiper les évolutions et développer l'emploi dans leurs filières ou champs thématiques de compétences et dans les territoires**
  - Inciter les pôles à jouer tout leur rôle dans l'effort d'innovation et de R&D nécessaire à l'Industrie de futur. Accroître leur mobilisation afin qu'ils participent pleinement à ces évolutions et deviennent des facilitateurs de transitions.
  - Mobiliser tous les acteur.rice.s des pôles, et les pôles eux-mêmes, en faveur de la programmation de l'emploi et des compétences. Lutter contre les stéréotypes et améliorer l'attractivité des métiers à caractère scientifique et technique tout au long de sa mise en œuvre.
  - Mieux prendre en compte des besoins des filières vers lesquelles sont tournées les activités des pôles, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue, en encourageant les démarches concertées.